

Conditions générales de vente (CGV)

Les présentes CGV déterminent les droits et obligations des personnes qui souhaitent s'inscrire au colloque « *Regard croisés droit public/droit privé de la construction : divergence, convergence, interdépendance* », ci-après nommé « l'évènement » organisé par l'Equipe de Droit Public de Lyon & l'Institut des Assurances de Lyon (Faculté de Droit) de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Les CGV détaillées ci-après sont acceptées lors de l'inscription et du règlement des frais de participation à l'évènement organisé **le 29 mai 2026**.

Public concerné

L'évènement est ouvert aux professionnels des secteurs publics et privés, aux enseignants-chercheurs, aux étudiants et plus généralement aux membres de la communauté scientifique.

L'accès à l'évènement se fait sur inscription, par envoi de bulletin d'inscription à l'adresse mail edp-lyon@univ-lyon3.fr.

L'entrée est gratuite pour les étudiants, enseignants-chercheurs et élèves avocats.

L'entrée est payante pour les professionnels (**330 € TTC**)

Tarif et paiement

Les frais de participation sont les suivants :

- 330€ TTC (soit 300€ HT)

Le paiement des droits d'inscription sera réalisé en ligne par carte bancaire. Le participant garantit à l'Université Jean Moulin Lyon 3 qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement par carte Bancaire lors de la passation de sa commande.

Services

Le règlement donne droit à la participation au colloque du 29 mai 2026.

Modalités d'inscription

Dans le cadre du processus d'inscription et de paiement, le Participant devra préciser les informations suivantes :

- Nom et prénom ;
- Adresse courriel ;
- Emploi, fonctions ;
- Nom de l'établissement de rattachement ou de l'entreprise.

Le paiement en ligne s'effectue via la plateforme <https://evenements.univ-lyon3.fr/edp.aspx>.

Après règlement des frais, l'inscription au déjeuner est considérée comme complète. L'université Jean Moulin se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute inscription, quel que soit son niveau d'exécution, en cas de défaut de paiement.

Propriété intellectuelle

Les interventions présentées lors de l'évènement sont des œuvres de l'esprit au sens de l'article L. 112-1 du code de la propriété intellectuelle (CPI).

Leurs auteurs – les intervenants – sont donc propriétaires des droits moraux et patrimoniaux qui y sont attachés. Ce droit de propriété est exclusif et opposable à tous (article L. 111-1 du CPI).

Il en résulte notamment qu'aucune reproduction, représentation, modification, publication, totale ou partielle du contenu d'une intervention, ne pourra se faire sans l'accord préalable de son auteur (article L. 122-1 et suivants du CPI).

Les seules exceptions à cette règle sont limitativement énoncées à l'article L. 122-5 du CPI qui autorise, entre autres, les représentations privées et gratuites effectuées dans le cercle familial, les analyses et courtes citations et les revues de presse.

Protection des données à caractère personnel

La récolte des informations via le formulaire d'inscription pour l'évènement constitue un traitement de données à caractères personnelles. L'université Jean Moulin agit en tant que responsable du traitement.

Le traitement de ces données est régi par les dispositions du règlement européen UE n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (dit « règlement général sur la protection des données ») et par la Loi n° 78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés.

Les données sont uniquement recueillies dans le but d'organiser l'évènement et d'assurer les inscriptions des participants.

Le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de celles-ci, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime. Il peut exercer ces droits en s'adressant au délégué à la protection des données à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessous, en joignant un justificatif valide de son identité.

Pour toute demande de précisions ou requête, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'Université Jean Moulin Lyon3 :

- Adresse postale : Université Jean Moulin – délégué à la protection des données, 1C, Avenue des Frères Lumière CS 78 242, 69 372 Lyon Cedex 08,
- Adresse courriel : dpd@univ-lyon3.fr

L'université Jean Moulin s'engage à :

- ne pas utiliser ces données pour des finalités autres que l'organisation de l'évènement et le suivi financier des inscriptions des participants,
- ne pas conserver les données à caractère personnel à l'issue de l'évènement,
- communiquer à tous les participants qui le souhaitent, leurs données personnelles récoltées lors de l'inscription et, le cas échéant, à les rectifier ou les supprimer s'il en fait la demande expresse.

Droit applicable, règlement des conflits

Les relations entre l'université Jean Moulin et le participant sont régies par le droit français. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige survenant à l'occasion de l'inscription ou du déroulement du colloque. À défaut de règlement, tout litige sera soumis au Tribunal administratif de Lyon.